

APRES LE 49.3 ? LA MOBILISATION CONTINUE!

Le gouvernement a une nouvelle fois montré son mépris du dialogue social et de la démocratie, en dégainant le très attendu 49.3, afin de faire taire les débats sur le projet de loi Travail. Cette décision est tout à la fois un acte violent envers les défenseurs d'un code du travail du 21^{ème} siècle, mais également un aveu de faiblesse politique.

Malgré l'utilisation honteuse de ce dispositif (autrefois critiquée par notre actuel Président), nous devons amplifier la mobilisation !

En effet, nous avions réussi à faire retirer la loi instaurant le « Contrat Première Embauche » alors qu'elle avait été votée. Tout est question de rapport de force. Nous vous rappelons que les camarades des transports, de l'énergie, de la chimie, de la construction, des banques et assurances, du commerce et services ... appellent à des mouvements de grèves massifs dès le 17 mai prochain.

Il est important que les artistes, technicien-nes, personnels administratifs et d'accueil participent largement au mouvement unitaire et interprofessionnel. A cet effet, des préavis de grève illimités ont été déposés depuis le 28 avril dernier.

Nous avons de nombreuses revendications à gagner :

- ➢ l'application sans condition dès le 1^{er} juillet 2016 de l'accord du 28 avril sur les annexes 8 et 10, dans le cadre de la convention générale d'assurance chômage. Une négociation interprofessionnelle a lieu le 12 mai, et le Medef exerce depuis quelques semaines une pression insupportable sur les droits des privés d'emploi;
- ➤ la suppression des dispositifs de l'article 11A du projet de loi « liberté de création, architecture et patrimoine » autorisant le travail non rémunéré d'artistes amateurs dans des spectacles professionnels!
- ➤ le retrait de la loi Travail qui aura des effets considérables sur le dialogue social dans les grandes entreprises de nos secteurs. Les salarié-es travaillant dans des « Très petites entreprises » (compagnies, ensembles, boites de production, petites salles, associations...) subiront les effets de la suppression de la hiérarchie des normes entre accords d'entreprise et conventions collectives.

Nous refusons le retour à des conditions de travail du 19ème siècle! Nous refusons cette société où l'on fait fi du dialogue et où l'on répond par la violence aux manifestations démocratiques!

Plusieurs rendez-vous sont d'ores et déjà fixés :

✓ Jeudi 12 mai à 14H : manifestation unitaire depuis la Place Denfert-Rochereau en direction de l'Assemblée Nationale.

RDV fédéral : 14H à l'angle du boulevard Arago et du boulevard Saint-Jacques - M° Denfert-Rochereau

✓ Mardi 17 mai et Jeudi 19 mai : manifestations interprofessionnelles (lieux de rendez-vous à déterminer, suivez l'information sur le site de la Cgt Spectacle <u>www.fnsac-cgt.com</u>; sur <u>Facebook</u> Cgt Spectacle ou sur <u>Twitter</u> @cgt spectacle)

#LoiTravailNonMerci #ApplicationDeLAccordDu28Avril #TravailGratuitNonMerci

Paris, le 11/05/2016.